

Barème forfaitaire avantage en nature logement

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 26/03/2013
- Dernière mise à jour de la fiche : 26/03/2013

Barème forfaitaire avantage en nature logement

Année 2013

Lorsque l'employeur fournit le logement à son salarié, cet avantage est fixé sur la base d'une évaluation forfaitaire mensuelle selon un barème intégrant les avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage, garage).

Rémunération brute mensuelle (en €)	Inférieure à 1543,00	De 1543,00 à 1851,59	De 1851,60 à 2160,19	De 2160,20 à 2777,39	De 2777,40 à 3394,59	De 3394,60 à 4011,79	De 4011,80 à 4628,99	A 4629,00 et plus
Avantage en nature pour une pièce (€)	65,80	76,90	87,80	98,60	120,70	142,50	164,50	186,50
Si plusieurs pièces, avantage en nature par pièce principale (en €)	35,10	49,40	65,80	82,20	104,10	126,10	153,40	180,70

Sources :

- www.urssaf.fr